

# **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**ASSISTANT DE GESTION PME-PMI RCE**

**ASSISTANT DE MANAGER**

**COMMERCE INTERNATIONAL RCE**

**COMMUNICATION**

**COMPTABILITÉ ET GESTION**

**MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES**

**NÉGOCIATION ET RELATION CLIENT**

**TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES**

## **ÉCONOMIE-DROIT**

**Durée : 4 heures**

---

**Aucun matériel autorisé.**

**La partie économique est numérotée de la page 2/9 à 4/9  
Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

**La partie juridique est numérotée de la page 5/9 à la page 9/9  
Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

## PARTIE ÉCONOMIQUE

### Espagne : quelles perspectives de croissance ?

Europe 2020 est la stratégie décennale de l'Union Européenne (UE) pour l'emploi et la croissance. Elle a été lancée pour créer les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Il s'agit de développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, de promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive et d'encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale.

La stratégie Europe 2020 concerne tous les États membres, elle tient compte de leurs besoins divers, de leurs points de départ différents et de leurs spécificités nationales afin de promouvoir la croissance de tous. L'UE a défini cinq grands objectifs à atteindre d'ici la fin de la décennie. Ils concernent l'emploi, la recherche et le développement, le climat et l'énergie, l'éducation, ainsi que l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté.

Madame ESMÉE, rédactrice en chef, d'un site d'information économique, souhaite publier un article sur les perspectives de croissance de l'Espagne dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Elle vous confie, à cet effet, la mission d'exploiter la documentation mise à votre disposition afin de l'aider dans la conception de cet article.

A l'aide de vos **connaissances** et du dossier joint, **en veillant à définir les concepts soulignés**, et à exploiter de façon **méthodique** les documents mis à votre disposition vous devez concevoir une note argumentée et structurée. Celle-ci répondra aux consignes ci-dessous.

1) Analyser l'évolution de la situation économique de l'Espagne sur les quatre années proposées puis comparer la situation économique de l'Espagne avec celle de l'UE-28 en 2015.

2) Mettre en évidence les limites à l'efficacité de la politique économique de l'Espagne.

3) Montrer en quoi l'engagement de l'Espagne dans une politique de développement durable pourrait constituer pour le pays une opportunité de croissance économique.

### Documents

Document 1 – La situation économique de l'Espagne et de l'Europe en quelques indicateurs

Source : Les auteurs d'après les données Eurostat et de la COFACE

Document 2 – Les choix de politique économique de l'Espagne

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Document 3 – Les politiques de croissance verte

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## Document 1 - La situation économique de l'Espagne et de l'Europe en quelques indicateurs

	Taux de croissance du PIB %	Taux de chômage %	Solde des transactions courantes (% PIB)	Taux d'inflation %	Dettes publiques en (% PIB)
UE-28 2015	2,2	9,4	1,3	0,0	85,2
Espagne 2015	3,2	22,1	1,4	- 0,5	99,2
Espagne 2014	1,4	24,5	0,9	- 0,2	99,3
Espagne 2013	- 1,7	26,1	1,5	1,5	93,7
Espagne 2006	4,2	8,3	- 9	2,7	38,9

Source : Les auteurs d'après les données Eurostat et de la COFACE

## Document 2 - Les choix de politique économique de l'Espagne

L'Espagne a connu depuis le début des années 2000 une croissance plus forte que le reste de l'Europe, porteuse de grands déséquilibres suivie d'une violente récession après 2008.

Le dynamisme économique reposait essentiellement sur la vigueur de la demande interne, stimulée par un fort endettement. L'effet pervers en a été la création d'une bulle immobilière dont l'éclatement (baisse des prix de l'immobilier de 30 %, augmentant le risque d'insolvabilité des propriétaires ayant bénéficié de crédits bancaires), conjugué avec la crise de la dette souveraine en zone euro, a plongé le pays dans la récession. [...]

Pour sortir de la crise, le gouvernement espagnol a organisé le sauvetage du secteur bancaire dont la faillite menaçait le pays et l'Europe, pris des mesures de réduction des déficits publics et organisé une dévaluation interne permettant de renforcer la compétitivité des entreprises espagnoles en Europe et sur les marchés émergents. [...]

Le gouvernement a réussi à réduire les déficits publics de 57 Mds€ tout en augmentant les recettes fiscales de 33 Mds€ de 2012 à 2014. Les dépenses de l'Etat ont diminué de 22 % en 5 ans dans les domaines régaliens (sécurité, défense, justice, politique extérieure), les moyens consacrés à la culture, la santé, et l'éducation ont été réduits de 10 % à 30 %, ceux consacrés aux infrastructures ont baissé de 53 %, à la recherche de 33 %. [...] En juillet 2016, la Commission européenne a renoncé à proposer des sanctions contre l'Espagne, dont le déficit public a atteint 5,1 % du PIB en 2015 (contre un objectif de 4,2 %). En novembre 2016, elle a également exclu de proposer l'ouverture d'une procédure de suspension des fonds structurels accordés à l'Espagne.

### Rétablissement de la compétitivité

Pour réduire le coût du travail et renforcer la compétitivité externe de l'Espagne, le gouvernement a adopté un ensemble de mesures visant à faciliter les licenciements et l'embauche, et à favoriser la flexibilité de l'organisation du travail au sein des entreprises. [...] Mais la croissance entame déjà un certain recul (2,9 % prévus à ce stade par la Commission européenne). En outre, la crise a laissé des traces et les difficultés persistent : les déficits publics restent élevés, la dette publique, qui dépasse déjà les 100 % du PIB, continuera à augmenter, la dette privée reste élevée (près de 190 % du PIB) et pèsera sur les capacités d'investissement. La position extérieure nette de l'Espagne reste déficitaire et la maintient en situation de fragilité par rapport à un choc extérieur. [...]

Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

### Document 3 - Les politiques de croissance verte

Vingt ans après le premier Sommet de Rio, le monde reste confronté à un double défi : élargir les possibilités économiques pour tous dans un contexte de population mondiale en expansion ; et faire face aux pressions environnementales qui, en cas d'inaction, pourraient nuire à notre capacité à tirer parti de ces possibilités.

La croissance verte signifie promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être. Pour cela, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui serviront d'assise à une croissance durable et susciteront de nouvelles possibilités économiques.

Les politiques de croissance verte font partie intégrante des réformes structurelles nécessaires pour promouvoir une croissance robuste, plus durable et inclusive. Elles peuvent également libérer de nouveaux moteurs de croissance à travers :

- L'amélioration de la productivité par la création d'incitations à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles, la réduction des déchets et de la consommation d'énergie [...]
- Le renforcement de la confiance des investisseurs par une plus grande prévisibilité dans la façon dont les pouvoirs publics abordent les grandes questions environnementales ;
- L'ouverture de nouveaux marchés par une stimulation de la demande de produits, de services et de technologies écologiques ; [...]
- Une contribution à l'assainissement des comptes publics par une mobilisation de recettes basée sur une fiscalité verte et l'élimination des aides préjudiciables à l'environnement.
- La réduction des risques de chocs négatifs pour la croissance, imputables à des restrictions au niveau des ressources, ainsi que d'impacts environnementaux préjudiciables et potentiellement irréversibles.

Source : <http://www.oecd.org/>

## PARTIE JURIDIQUE

L'entreprise SURLEPONT a mis en place une activité innovante en matière de réparation de véhicule. D'une part, elle commercialise dans ses locaux et via son site internet des pièces détachées automobiles. D'autre part, elle permet à sa clientèle d'effectuer elle-même les travaux de réparation en mettant à disposition un espace spécialisé équipé de pont élévateur, fosse, outillage adapté, matériel électronique... Cette SARL de trois associés, dirigée par Madame VERIN, est en pleine expansion et compte déjà six centres en région parisienne. Quinze salariés sont chargés de la gestion des différents centres et de l'assistance aux clients.

Tous les centres de l'entreprise SURLEPONT sont récents et nécessitent une technicité spécifique afin de faire fonctionner sans risque les divers matériels et outillages. Les salariés de l'entreprise sont inquiets face aux nombreuses compétences techniques que chacune des fonctions exige.

Face au succès grandissant de l'entreprise, Madame VERIN souhaite disposer d'un personnel réactif et exige de ses salariés une productivité accrue.

**Vous traiterez ces trois dossiers à partir des documents annexés et de vos connaissances.**

### ANNEXES

**Annexe 1** : Responsabilité du commettant

**Annexe 2** : La notion d'abus de fonction

**Annexe 3** : Article L6322-1 du Code du travail

**Annexe 4** : Le plan de formation

**Annexe 5** : E-commerce : les règles applicables aux relations entre professionnels et consommateurs

**DOSSIER 1 : Analyse d'une situation juridique**  
**Assumer le risque**

Tous les centres de Madame VERIN fonctionnent selon le même principe. Les clients peuvent intervenir seuls sur leur propre véhicule comme s'ils l'avaient déposé chez un garagiste professionnel. Toutefois, seuls les salariés peuvent manipuler le gros matériel tels que les ponts de levage. En effet, une connaissance parfaite du matériel et des compétences spécifiques sont nécessaires afin d'éviter toute erreur susceptible de provoquer une mise en danger des personnes et des biens.

Dernièrement, un technicien-mécanicien, M. TOURNEVIS, n'a pas respecté la procédure de manipulation d'un pont de levage et a endommagé de manière importante l'automobile d'un client.

Le client demande la réparation de son dommage à la SARL SURLEPONT. Mme VERIN refuse de prendre en charge le dommage causé par le salarié.

- 1- Apprécier la décision de Mme VERIN de refuser la réparation du dommage au regard du droit de la responsabilité.**

**DOSSIER 2 : Rédaction d'une note**  
**L'adaptation aux évolutions de l'activité professionnelle**

Dans les différents centres de réparation, les salariés manient du matériel technique et dangereux. Or, de plus en plus d'incidents sont constatés par manque de compétences techniques du personnel.

Madame VERIN veut remédier à ces dysfonctionnements en formant ses salariés. Par ailleurs, certains d'entre eux ont manifesté l'intérêt de faire évoluer leur carrière.

- 2- Dans une note structurée et argumentée, exposer, d'une part, les enjeux et les contraintes pour tout employeur en matière de formation et, d'autre part, les différents dispositifs de la formation professionnelle.**

<b>DOSSIER 3 : Analyse d'une situation juridique</b> <b>Le contrat électronique</b>
--

Le 15 mars, M. PLATEAU commande sur le site internet de l'entreprise SURLEPONT un boîtier de vitesse qu'il souhaite installer sur son véhicule. Le 20 mars

M. PLATEAU réceptionne le produit et se rend compte que la pièce n'est pas adaptée à son automobile.

Le 28 mars, il adresse une lettre de rétractation de son achat à Mme VERIN.

Mme VERIN refuse de faire droit à la demande de M. PLATEAU. En effet, celui-ci a accepté, lors de la commande en ligne, les clauses de rétractation prévues dans les conditions générales de vente. Pour appuyer son refus, elle lui rappelle l'extrait du contrat de vente :

*« Article 07 : Délai de rétractation*

*L'acheteur dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception des produits pour exercer son droit de rétractation sans avoir à payer de pénalités.*

*Article 08 : motif de rétractation*

*Le motif de l'exercice de ce droit de rétractation est soumis à l'appréciation de l'entreprise. »*

**3- Vérifier la validité des deux clauses contractuelles et expliciter les conséquences qui en découlent.**

### **Annexe 1 : Responsabilité du commettant**

Conformément à l'article 1242 al. 5 du code civil (ancien art 1384 al. 5 c.civ.), les commettants sont civilement responsables des dommages causés par leurs préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés.

Source : D'après les auteurs

### **Annexe 2 : La notion d'abus de fonction**

La jurisprudence a signalé que le commettant ne s'exonère de sa responsabilité que si son préposé a agi hors des fonctions auxquelles il était employé, sans autorisation, et à des fins étrangères à ses attributions (Cass., ass. Plen., 19 mai 1988). Le préposé qui a agi hors de ses fonctions, sans autorisation et à des fins étrangères à ses attributions commet un abus de fonction.

Source : <http://www.droitjuridique.fr/>

### **Annexe 3 : Article L6322-1 du Code du travail**

Le congé individuel de formation a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de sa participation aux stages compris, le cas échéant, dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité.

Ces actions de formation doivent permettre au salarié :

- 1° D'accéder à un niveau supérieur de qualification ;
- 2° De changer d'activité ou de profession ;
- 3° De s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.

### **Annexe 4 : Le plan de formation**

Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. Il peut également prévoir des actions de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience et proposer des formations qui participent à la lutte contre l'illettrisme.

L'élaboration du plan de formation est assurée sous la responsabilité pleine et entière de l'employeur, après consultation des représentants du personnel.

Tout salarié peut être visé par une action de formation prévue par le plan de formation de son entreprise. Le départ en formation est alors assimilé à l'exécution normale de son contrat de travail. [...]

Le plan de formation peut comporter deux types d'actions :

- actions visant à assurer l'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise,
- actions ayant pour objet le développement des compétences des salariés.

Source : <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle>



## Annexe 5 : E-commerce : les règles applicables aux relations entre professionnels et consommateurs

[...] Le droit de rétractation, permet au consommateur de revenir sur ses engagements [...].

Au moment de l'offre, [*le professionnel*] doit préciser si le droit de rétractation existe ou non.

Quand le client va conclure le contrat, [*le professionnel doit*] impérativement l'informer sur les conditions et les modalités d'exercice de ce droit (durée du délai de rétractation, point de départ, remboursement du produit, paiement des frais de retour, etc.)

[...]

Le consommateur peut **se rétracter sans justifier sa décision (Art. L121-21 c. conso.)**.

[...]

Source : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>